

DEMANDE d'un DOSSIER D'INSCRIPTION

Frais de dossier (non remboursables) de 7 €

© - La demande du dossier peut se faire par courriel (et donc sans frais) :

isr@sophrologie-formations.com

✉ -ou par courrier postal avec le formulaire page suivante :

Institut de Sophrologie de Rennes - Service inscriptions - La Migorais - 35480 MESSAC

Démarches pour une prise en charge au titre de la formation professionnelle continue...

Nous envoyer rapidement le formulaire ci-dessous accompagné

- du dossier de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé
- et/ou du courrier de demande de votre employeur pour établir une « convention de formation professionnelle continue »

*avant le **7 décembre 08** pour la formation qui débute en mai 09 et*

*avant le **18 juin 09** pour celle de novembre 09.*

☞ ... par un O.P.C.A.¹

1/ Retirer le dossier auprès de l'OPCA concerné

2/ L'envoyer au plus vite à l'ISR, accompagné de la demande de dossier d'inscription et de votre chèque de 7 € (ordre : ISR) pour le compléter en précisant si vous souhaitez la prise en charge sur le Cycle Fondamental seulement ou la formation entière

3/ Retour par l'ISR du dossier avec devis, calendrier et contenu + bulletin d'inscription pour votre employeur- Pré-inscription en attente de l'accord ou du refus de la prise en charge

4/ Examen du dossier par la commission de l'OPCA (délai 3 à 4 mois)

5/ Accord de l'OPCA : envoi par l'ISR de votre dossier d'inscription (prise en charge formation continue)

6/ A réception du dossier complet (courrier accord OPCA + votre dossier d'inscription), l'inscription est définitive : envoi de la confirmation d'inscription

☞ ... par le plan de formation interne de votre employeur

1/ Informer votre employeur de votre souhait de participer à un ou plusieurs stages

2/ Demander au Responsable Formation de votre établissement de nous adresser la demande de constitution d'une convention de formation

3/ Dès réception de ce document, accompagné de la demande de dossier d'inscription et de votre chèque de 7 € (ordre : ISR), nous adresserons la convention de formation à votre employeur ainsi que le bulletin d'inscription


4/ Pré-inscription au retour à l'ISR de l'exemplaire signé de l'employeur et du bulletin d'inscription dûment complété

5/ Envoi par l'ISR de votre dossier d'inscription (prise en charge formation continue)

6/ A réception du dossier complet (dossier employeur + votre dossier d'inscription), l'inscription est définitive : envoi de la confirmation d'inscription

Merci de nous retourner le formulaire de la page suivante pour toute demande par courrier postal.

¹ O.P.C.A. : Organisme Paritaire Collecteur Agréé, ex. : Fongecif, Uniformation, Unifaf, ANFH

 Inscription conseillée au moins 5 mois à l'avance

Demande d'un dossier d'inscription pour la formation en sophrologie qui débute en

(cocher la case correspondant à votre choix):

MAI 2009

NOVEMBRE 2009

NOM		PRENOM	
ADRESSE		CP	VILLE
Téléphone(s)			
Courriel	@		

demande :

pour une « prise en charge personnelle » un dossier d'inscription par courrier postal, avec les modalités détaillées et le **contrat de formation** et joint pour cela un **chèque de 7 €** (à l'ordre de **ISR** - non remboursables) pour les frais de dossier.

pour une prise en charge « formation continue », de compléter le dossier de l'OPCA ou d'établir la convention demandée par l'employeur

Cycle Fondamental Formation entière

et joint pour cela un **chèque de 7 €** (à l'ordre de **ISR** - non remboursables) pour les frais de dossier.

Date et signature :